Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

Commune de Saint-Aubin-du-Cormier

Procédure prescrite par arrêté n°2025-048 en date du 26 juin 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
Le Président, Stéphane PIQUET

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

Maître d'ouvrage :
Liffré-Cormier Communauté

Sommaire

01. Les principes de la mise à disposition 3
01.1. La procédure de modification simplifiée 3
01.1.1. Le cadre réglementaire de la procédure 3
01.1.2. L'objet de la modification simplifiée 3
01.2. Les modalités de la mise à disposition 3
02. Les outils de la mise à disposition 4
02.1. Les formalités de publicité de la mise à disposition 4
02.1.1. Les publications dans la presse départementale 4
02.1.2. Les publications sur les sites internet de l'intercommunalité et de la commune 6
02.1.3. Les publications sur les réseaux sociaux 7
02.1.4. Affichage de l'avis réglementaire 8
02.2. La notification du projet aux personnes publiques associées (PPA) 8
02.3. Le registre de la mise à disposition 8
02.4. La création d'une adresse mail spécifique 8
02.5. La fin de la mise à disposition 8
03. La prise en compte des observations émises 8
03.1. Les observations et avis des personnes publiques associées 8
Les remarques et observations portées sur le registre ou adressées par mail 9
04. Conclusion 9
Annexe 1 : Publication dans la presse (annonces légales Ouest-France) 10
Annexe 2 : Publication dans la presse (annonces légales La Chronique Républicaine) 10
Annexe 3 : Avis de mise à disposition du public affiché au siège de Liffré-Cormier communauté et de la Mairie. 10
Annexe 4 : Avis des personnes publiques associées 10

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

01.LES PRINCIPES DE LA MISE A DISPOSITION

01.1.La procédure de modification simplifiée

La commune de Saint-Aubin-du-Cormier est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé depuis le 8 juillet 2021. Il a fait l'objet de plusieurs évolutions :

-Mise à jour du PLU en date du 12 mars 2024 ;
-Mise à jour du PLU en date du 24 septembre 2024.

Liffré-Cormier Communauté souhaite faire évoluer le PLU de Saint-Aubin-du-Cormier pour permettre des adaptations réglementaires mineures.

Par arrêté en date du 26 juin 2025, le président de Liffré-Cormier Communauté a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Aubin-du-Cormier.

01.1.1.Le cadre réglementaire de la procédure

Conformément aux articles L. 153-36 et suivants du Code de l'urbanisme, le projet de modification :

- ne prévoit pas de changer pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU ;
- ne prévoit pas de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- ne prévoit pas de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;
- ne prévoit pas d'engendrer une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,
- ne prévoit pas d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier ;
- ne prévoit pas de créer des orientations d'aménagement et de programmation valant création d'une zone d'aménagement concertée ;
- ne prévoit pas de majorer de plus de 20% les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- ne prévoit pas de diminuer les possibilités de construire ;
- ne prévoit pas de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;
- ne prévoit pas de majorer les droits à construire définis à l'article L.151-28 du Code de l'Urbanisme.

⇨ **La présente procédure entre dans le champ d'application de la modification simplifiée**

01.1.2.L'objet de la modification simplifiée

Il apparaît nécessaire de procéder à la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier pour permettre les adaptations réglementaires suivantes :

- Autoriser la sous-destination « entrepôts » en zone 1AUE ;
- Réduire les obligations concernant le stationnement en zone urbaine ;
- Supprimer l'obligation de couverture des stationnements vélo ;
- Réglementer l'implantation et la hauteur des extensions de bâtiments existants ;
- Modifier la hauteur maximale des clôtures en zones urbaines, zones à urbaniser et dans certaines zones naturelles et agricoles.

01.2.Les modalités de la mise à disposition

Le dossier mis à disposition du public contient les pièces suivantes :

- L'arrêté de prescription de la modification simplifiée et la délibération de mise à disposition au public,
- La notice explicative des modifications apportées au PLU,
- Les pièces modifiées du dossier, à savoir le règlement écrit,
- Le procès-verbal de la MRAe dispensant la procédure d'évaluation environnementale et la délibération de non-réalisation d'une évaluation environnementale,
- Les avis des Personnes Publiques Associées.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

Liffré-Cormier Communauté a fixé, par délibération n°2025-150 en date du 1er juillet 2025, les modalités de mise à disposition du public du projet de modification ainsi :

- Le dossier de projet de modification simplifiée n°1 sera mis à disposition du public à compter du lundi 18 août 2025 à 9H00 et jusqu'au mercredi 17 septembre 2025 à 17H30 soit 32 jours consécutifs.
- Les pièces du dossier ainsi qu'un registre papier seront mis à disposition du public à l'accueil de la mairie, durant les heures et jours d'ouverture.
- Les contributions pourront être déposées dans le registre à disposition ou par courriel à ms1.saintaubinducormier@liffre-cormier.fr ou adressées par courrier à : Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier – service urbanisme – Place de la Mairie – 35140 Saint-Aubin-du-Cormier.
- Le dossier sera également disponible sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté dans la rubrique « Les évolutions des PLU communaux »

A l'issue de cette procédure, un bilan sera présenté devant le conseil communautaire, qui délibérera et approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public.

02. LES OUTILS DE LA MISE A DISPOSITION

02.1. Les formalités de publicité de la mise à disposition

02.1.1. Les publications dans la presse départementale

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, l'avis de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 a été publié dans deux journaux du département en date des 5 et 7 août 2025, soit 8 jours au moins avant la tenue de la mise à disposition du public.

Ouest-France :

Ouest-France Ille-et-Vilaine
Mardi 5 août 2025

Avis d'attribution
marchés publics et privés

SemBreizh

OP 197L9P, terminal ferry du Naye, Saint-Malo, modernisation du site

AVIS D'ATTRIBUTION

Marchés de travaux

Avis administratifs | **Vie des sociétés**

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

Modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

YCC

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

CERFRANCE BROCÉLIANDE

ENTREPRISE AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DU FRESNE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.
Diverto OUEST
Karine Le Marchand
Chaque

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

La Chronique Républicaine :

Annonces judiciaires et légales

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX
www.medialex.fr
Mail : annonces.legales@medialex.fr
Tél. : 02 99 26 42 00
Adresse postale :
10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Avis administratifs

7417006401 - AA

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

Modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le conseil communautaire de Liffré-Cormier a délibéré le 1er juillet 2025 sur les conditions de la mise à disposition du public.

Les objectifs poursuivis par la modification simplifiée n° 1 sont :
- d'autoriser la sous-destination «entrepôts» en zone 1AUE ;
- de modifier divers éléments du règlement écrit du PLU (couverture des stationnements vélo, nombre de places de stationnement en zone urbaine, hauteur des extensions et annexes de bâtiments existants, hauteur maximale des clôtures).

La mise à disposition du public se fera à compter du 18 août 2025 à 9 h 00 au 17 septembre 2025 à 17 h 30 soit durant 32 jours consécutifs.

Les modalités de mise à disposition proposées sont les suivantes :
- les pièces du dossier, ainsi qu'un registre, et le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, seront mis à disposition à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, aux jours et heures d'ouvertures (lundi, mercredi, vendredi 9 h 00/12 h 00 puis 14 h 30/17 h 30, mardi et jeudi 9 h 00/12 h 00 et samedi 9 h 00/11 h 30) ;
- le dossier sera disponible en ligne sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté ;
- les contributions pourront être déposées dans le registre à disposition, ou par courriel à l'adresse suivante : ms1-saintaubinducormier@liffre-cormier.fr ; ou adressées par écrit à l'adresse suivante : «Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, Service Urbanisme, place de la Mairie, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier».

Vie des sociétés

7415210001 - VS

RENNAIS CHICKEN FOOD
SARL société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 37, rue de Lorient
35000 RENNES
908 388 440 RCS Rennes

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 15/01/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Mojahid DARMAL demeurant 16, boulevard Villebois Mareuil, 35400 St-Malo et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 31/12/2024.
La société sera radiée du RCS de Rennes.

Le Liquidateur.

7417381701 - VS

AVOXA SOCIÉTÉS D'AVOCATS

AARPI AVOXA RENNES
5, allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

LES TROIS ILETS
SARL au capital social de 1 500 euros
Siège social :
1, rue du Capitaine Dreyfus à (35136)
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
RCS Rennes 813 974 581

DÉCISION DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 23 juillet 2025, l'assemblée des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.

Pour avis
La Gérance.

7417342101 - VS

CERFRANCE BROCÉLIANDE

DANION
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : La Boussetterie
35380 PAIMPONT
840 248 652 RCS Rennes

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibérations à effet du 01/07/2025, l'associé unique a décidé la transformation de la société en SAS dénommée « DANION », sans création d'un être moral nouveau.
La dénomination de la société, le capital, le siège, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangées.
L'objet social a été modifié et devient :
- la propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous biens et droits immobiliers,
- l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables et notamment l'exploitation de panneaux photovoltaïques,
- la prise de participation minoritaire ou majoritaire dans toutes sociétés françaises ou étrangères, qu'elle qu'en soit la forme juridique ou l'objet.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
La SAS est dirigée par :
Président de la société : M. Stéphane DANION demeurant « La Boussetterie », 35380 Paimpont.

Pour avis,
La Gérance.

7417896301 - VS

AVOCATS PARTENAIRES

Cabinet d'Avocats
18, avenue Jean-Jaurès
BP 135
35408 SAINT-MALO CEDEX
Tél: 02 99 20 82 00
Fax: 02 99 56 33 83

BIP BIP TAXI
SARL
Capital social : 500 euros
Siège social : 44, rue de la Balue
35400 SAINT-MALO
RCS Saint-Malo 917 992 729

LOCATION GÉRANCE

Par acte sous seing privé en date du 31 juillet 2025, la société BIP BIP TAXI, représentée par son gérant, a mis en location gérance son autorisation de stationnement de taxi n° 2 délivrée par le maire de Dinard au profit de la société TAXI ERWANN, SARL au capital de 1 000 euros immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 988 231 916, dont le siège social est situé 21 T, La Rouxière, 22940 Plestin-Trégavou, représentée par son gérant.
La présente location gérance prend effet le 1er août 2025 et se terminera le 7 octobre 2027.
Mention sera portée au RCS de Saint-Malo.

Saint Malo, le 1er août 2025.
Me Patrick LAYNAUD,
Avocat.

7417910101 - VS

AD'EX Ouest

37, rue du Bignon
35510 CESSON-SÉVIGNÉ
02 99 51 34 51

ENTREPRISE BRETONNE DE RÉSEAUX
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège social - Siège de la liquidation :
Chancé
35310 MORDELLES
391 943 990 RCS Rennes

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 1er août 2025, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Daniel BERTHELOT, demeurant à Mordelles (35310), Chancé, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

7418067201 - VS

MODIFICATIONS ASSOCIÉS

Suivant acte unanime signé le 24 juillet 2025, les associés de la société SCI LE DOMAINE, SCI au capital de 130 000 euros, dont le siège social se situe 18, rue du Domaine, 35120 Hirel (RCS de Saint-Malo n° 534 931 258), ont pris acte :
- du décès de Mme Idaline LECHARPENTIER survenu le 03 janvier 2025,
- de la transmission de l'usufruit de ses 637 parts sociales à M. Jean LECHARPENTIER,
- de la transmission de la nue-propriété de ses 637 parts sociales en indivision à M. Kévin LECHARPENTIER et Mme Cindy LECHARPENTIER,
- de la cessation des fonctions de gérant de Mme Idaline LECHARPENTIER et de l'absence de remplacement de cette dernière, la société continuant d'être gérée par M. Jean LECHARPENTIER.

En conséquence, les associés ont décidé de modifier l'article 7 des statuts relatif au capital social.

Pour avis.

CHRONIQUE RÉPUBLICAINE
Un média présent sur actu.fr
39, rue de Nantes
CS 30607
35306 FOUGÈRES Cedex
Tél. 02 99 99 12 15
Éditeur : Christian BOUZOLS
Société éditrice :
Publicité locale, régionale

Petites annonces

Bonnes Affaires

AGRICULTURE

Vends plateau agricole marque GRUAU, 4 tonnes, bon état. Pneus neufs. Mise à prix 1400€. Particulier. Tél. 06.37.95.11.63.

Vends remorque 4T hydraulique avec ridelles 850€, 5RLX fil de clôture piquet dérouleur 9€, 15 portes bricolage 3€ l'unité. Particulier tél : 07 89 58 18 37.

Recherche roundballer 120x120 presse MD, tracteur, épandeur à fumier, Cover crop, semoir à maïs, charrue, moissonneuse-batteuse, herse hydraulique. Particulier tél. 07 63 10 20 41

Recherche tracteurs Universal UTB, Someca (du 400 au 640), Fiat (séries 80 et 90), autres marques (de 40 à 180 CV) même en panne, ou pour pièces sans carte grise, Presse et Round Baller à rouleaux. Tél particulier 06 07 49 58 72

Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse batteuse New Holland, type 8060, 8070 ou éventuellement 8080, peu importe l'état et la région, je me déplace, particulier, tél. 06 21 49 50 89.

ANIMAUX DE LA FERME

ACHETE chevaux, poneys, ânes, moutons, chèvres. Particulier, tél 06 83 37 74 89.

Achat brebis, bélier, chèvre et bouc. Particulier. Siret 32669055900017. Tél. 06.18.49.20.75.

ANIMAUX DOMESTIQUES

ACHÈTE
MEUBLES ANCIENS
(Table de Ferme, commode...)
BIBELOTS ANCIENS
(Vaisselle, pièces de monnaie...)
SUCCESSION - DÉBARRAS
PAIEMENT COMPTANT
ANTIQUITÉS - BROCANTE
Thierry DELAMARCHE
Fougères - Montours
Tél. 06 08 37 80 18

Vends 4 chiots Labrador, LOF, nés le 1/11/23, couleur sable, disponibles, avec certificat de cession, parents exempts de dysplasie, pucemère n° 250268743841665. Tél. 06 32 47 39 27. (Siret 493 412 357)

ANTIQUITÉS / BROCANTE

Achète tout modèle de carillon de marque ODO marqué dans le cadran avec 3 trous pour le remonter. Tél. 06.25.19.45.03.

COLLECTIONNEUR achète livres anciens, service de vaisselle ancien et moderne, livre ancien, faïence, porcelaine. Paiement immédiat. Tél : 06 26 26 73 06

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

02.1.2.Les publications sur les sites internet de l'intercommunalité et de la commune

L'avis de mise à disposition du public a été publié sur les sites internet de l'intercommunalité et de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier. La page contenant l'intégralité du dossier consultable a été mise en ligne dès le 30 juillet 2025 et pendant toute la durée de la mise à disposition à l'adresse : https://www.liffre-cormier.fr/vivre/urbanisme-et-plui-h/les-evolutions-des-plu-communaux/

Sites de Saint-Aubin-du-Cormier et de Liffré-Cormier Communauté

MENU

Projet de modification simplifiée du PLU

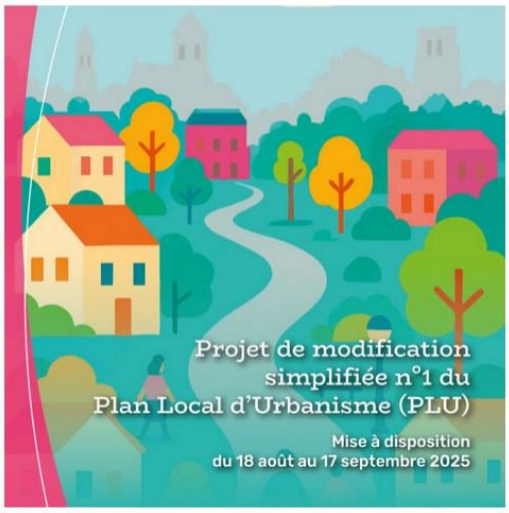

Par délibération n°2025-150, le conseil communautaire de Liffré-Cormier a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier.

La mise à disposition se déroulera **du 18 août 2025 à partir de 9h, jusqu'au 17 septembre 2025 à 17h30** (soit pendant 32 jours consécutifs).

Les dossiers sont consultables à l'accueil de la mairie ou en cliquant **ici.**

Les contributions peuvent être déposées dans le registre papier disponible à l'accueil de la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier ou par mail à ms1.saintaubinducormier@liffre-cormier.fr

Les modalités de la mise à disposition sont décrites dans l'avis ci-joint.

Publiés le 30 juillet 2025

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

Enquêtes publiques en cours :

Saint-Aubin-du-Cormier Modification simplifiée n°1

Liffré-Cormier Communauté a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Aubin-du-Cormier par arrêté du président n°2025-048 en date du 26 juin 2025.

Les objectifs poursuivis par la procédure sont les suivants :

- Autoriser la sous-destination « entrepôts » en zone 1AUE ;
- Réduire les obligations concernant le stationnement en zone urbaine ;
- Supprimer l'obligation de couverture des stationnements vélo ;
- Réglementer l'implantation et la hauteur des extensions de bâtiments existants ;
- Modifier la hauteur maximale des clôtures en zones urbaines, zones à urbaniser et dans certaines zones naturelles et agricoles.

Date de la mise à disposition : du 18 août 2025 à 9h00 au 17 septembre 2025 à 17h30.

Composition du dossier de la modification simplifiée n°1 :

- Arrêté prescrivant la modification simplifiée n°1 ainsi que l'ensemble des pièces administratives composant le dossier : PLU_SAC_Arrêté prescription MS1, PLU_SAC_DEL2025_149, PLU_SAC_DEL2025_150
- Notice de présentation du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs : PLU_SAC_Notice MS1
- Le règlement écrit du PLU modifié : PLU_SAC_Règlement modifié
- Les avis des personnes publiques associées qui ont été adressées à l'intercommunalité : PLU_SAC_Avis MRAe, PLU_SAC_Avis Chambre d'agriculture, PLU_SAC_Avis CNPF PLU_SAC_Avis Région

Modalités de la mise à disposition :

Le dossier de modification simplifiée n°1 peut être consulté sur support informatique ci-dessus ou sur support papier à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

Lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h30 à 17h30
Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00
Samedi de 9h00 à 11h30

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations selon les conditions suivantes :

- En les consignant sur le registre papier disponible à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier aux jours et heures habituels d'ouverture rappelés précédemment
- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier – service urbanisme – Place de la Mairie – 35 140 Saint-Aubin-du-Cormier
- Par courrier électronique à l'adresse : ms1.saintaubinducormier@liffre-cormier.fr

Avis mise à disposition du public

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

02.1.3.Les publications sur les réseaux sociaux

L'avis de mise à disposition du public a été publié sur la page Facebook et la page Instagram de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier.

Page Facebook de Saint-Aubin-du-Cormier

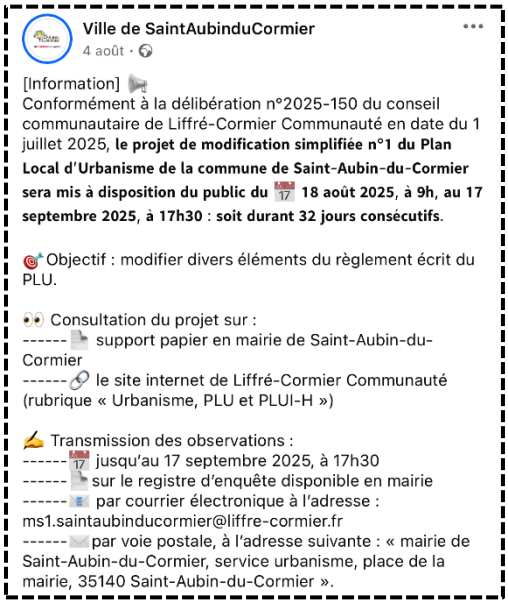

Publication le 4 août 2025

Page Instagram de Saint-Aubin-du-Cormier

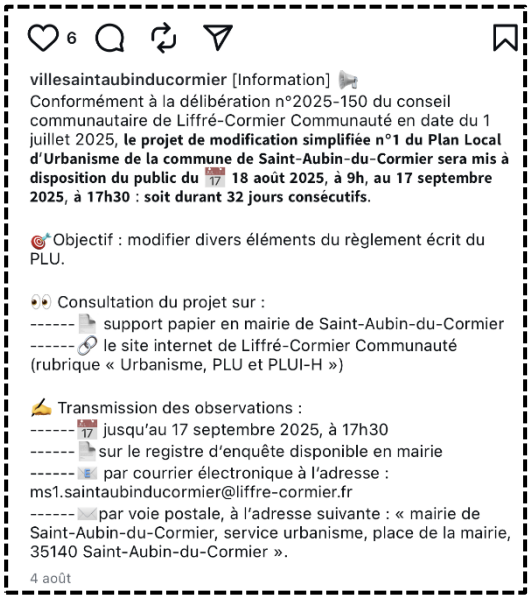

Publication le 4 août 2025

Page Facebook de Liffré-Cormier Communauté

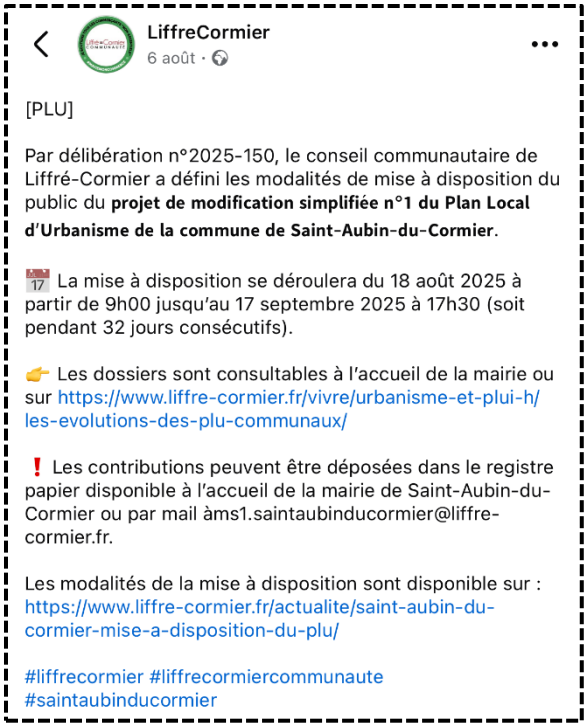

Publication le 6 août 2025

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

02.1.4.Affichage de l'avis réglementaire

Préalablement à la procédure de mise à disposition du public, le 31 juillet 2025, et pendant toute la durée de la mise à disposition, un avis de mise à disposition a été affiché au siège de l'intercommunalité ainsi qu'à la mairie. Le contenu de cet avis est disponible en annexe.

02.2.La notification du projet aux personnes publiques associées (PPA)

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, Liffré-Cormier Communauté a notifié, avant la mise à disposition, le projet de modification simplifiée n°1 aux PPA ou organismes suivants :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur le Président du SCoT du Pays de Rennes
- Monsieur le Président du Centre National de la Propriété Forestière
- Monsieur le Maire de Mézières-sur-Couesnon
- Monsieur le Maire de Rives-du-Couesnon
- Monsieur le Maire de Mecé
- Monsieur le Maire de Livré-sur-Changeon
- Monsieur le Maire de Liffré
- Monsieur le Maire de Gosné
- Monsieur le Maire d'Ercé-près-Liffré
- Monsieur le Maire de Gahard

02.3.Le registre de la mise à disposition

Par délibération n°2025-150 en date du 1er juillet 2025, Liffré-Cormier Communauté a fixé les modalités de mise à disposition du public. Un registre était tenu à la disposition du public dans les mêmes conditions que le dossier du projet de modification simplifiée du PLU afin que toute personne puisse y consigner ses observations.

02.4.La création d'une adresse mail spécifique

Une boite mail spécifique dédiée à cette consultation a été créée pour recueillir les commentaires et questions du public. Le public a pu adresser ses observations ou questions par voie électronique durant toute la durée de la mise à disposition à l'adresse mail suivante : ms1.saintaubinducormier@liffre-cormier.fr

02.5.La fin de la mise à disposition

Conduite en application de l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, la mise à disposition du public s'est tenue du 18 août 2025 à 9H00 au 17 septembre 2025 à 17H30 inclus, conformément aux modalités fixées par délibération du Conseil Communautaire en date du 1er juillet 2025.

03.LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS EMISES

03.1.Les observations et avis des personnes publiques associées

Suite à la notification du dossier de modification simplifiée n°1 aux personnes publiques associées, 4 avis ont été émis, ils sont consultables dans leur intégralité en annexe :

- La Chambre d'agriculture
  Dans son courrier en date du 25 juillet 2025, la chambre d'agriculture émet un avis favorable.

- Le Pays de Rennes
  Dans son courrier en date 18 septembre 2025, le Pays de Rennes émet un avis favorable au projet de modification simplifiée en précisant que celle-ci ne pose pas de problème de compatibilité avec les orientations du SCoT en vigueur.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

- La Région Bretagne

  Dans son courrier en date du 29 juillet 2025, le conseil régional précise que le projet doit prendre en compte les orientations du SRADDET, notamment en termes de diminution de la consommation foncière.

Réponse de Liffré-Cormier Communauté : La présente procédure n'a pas d'impact sur la consommation foncière car elle vise à faire quelques adaptations réglementaires mineures, sans ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation.

- Le Centre National de la Propriété Forestière

  Dans son courrier en date du 24 juillet 2025, le Centre National de la Propriété Forestière émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte de remarques concernant le défrichement et les obligations légales de débroussaillement :

  « En page 18 du règlement écrit sont détaillés les coupes et abattages d'arbres qui sont dispensés de déclaration préalable au sein des Espaces Boisés Classés (EBC). Si les Plans Simples de Gestion (PSG) et les Règlements Type de Gestion (RTG) sont bien cités, il est nécessaire d'y ajouter le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) comme le précise le 3° de l'article R421-23-2 du Code de l'urbanisme.
  Il est également indiqué en page 19 que « Les défrichements des terrains boisés non classés dans le présent document sont soumis à autorisation dans les cas prévus par le code forestier (notamment dans les massifs de plus de 2,5 ha) et quelle qu'en soit leur superficie ». ***En Ille-et-Vilaine, l'arrêté préfectoral du 23 février 2003 interdit le défrichement de tout ou partie d'une entité boisée de plus d'un hectare sans autorisation.*** *»*

  « Depuis le 30 mai 2025, l'ensemble des massifs forestiers d'un seul tenant de plus de 4 ha situés sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier sont classés à risques d'incendie au titre des articles L132-1 et L133-1 du code forestier – NOR : TECT2508129A).
  En conséquence pour limiter la propagation du feu, des Obligations légales de débroussaillement (OLD), dont les modalités sont décrites par un arrêté préfectoral paru au recueil des actes administratifs le 13 juin 2025, s'appliquent sur ces massifs forestiers.
  Pour mieux informer les particuliers des obligations de débroussaillement qui leur incombent, le législateur dans sa loi du 10 juillet 2023, précise à l'article L131-16-1 du code forestier que : « les périmètres des terrains concernés par des obligations de débroussaillement et de maintien en l'état débroussaillé résultant du présent titre sont indiqués sur un ou plusieurs documents graphiques et annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale ». »

Réponse de Liffré-Cormier Communauté : Les réserves émises par le Centre National de la Propriété Forestière ne concernent pas les objectifs poursuivis par le projet de modification simplifiée n°1 et déclinés dans l'arrêté n°2025-048 prescrivant la procédure. **Les réserves d'ordre réglementaire seront prises en compte lors de futures modifications ou, le cas échéant, dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H. Les obligations légales de débroussaillement feront l'objet d'une mise à jour du PLU afin d'être ajoutées aux annexes.**

Les remarques et observations portées sur le registre ou adressées par mail

Dans le cadre de la mise à disposition, aucune remarque n'a été formulée par le biais du registre de mise à disposition, de l'adresse mail ou de l'adresse postale.

04. CONCLUSION

Ainsi, les observations et avis recueillis lors de cette mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier ne nécessitent pas d'adaptation du projet.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

ANNEXES

Annexe 1 : Publication dans la presse (annonces légales Ouest-France)

Annexe 2 : Publication dans la presse (annonces légales La Chronique Républicaine)

Annexe 3 : Avis de mise à disposition du public affiché au siège de Liffré-Cormier communauté et de la Mairie.

Annexe 4 : Avis des personnes publiques associées

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

Annexe 1. Publication dans la presse (annonces légales Ouest-France)

Judiciaires et légales

Ouest-France Ille-et-Vilaine
Mardi 5 août 2025

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics
Procédure adaptée

VILLE DE ROMILLÉ

Travaux de dépollution de démolition et de dépose sélective de bâtiments
Situés 5, 7 et 9, rie des Trois-Évêchés

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification du pouvoir adjudicateur : commune de Romillé, place de la Mairie, 35850 Romillé, tél. 02 99 23 24 59. Mail : mairie@romille.fr
Objet du marché : travaux de dépollution de démolition et de dépose sélective de bâtiments, situés 5, 7 et 9, rie des Trois-Évêchés à Romillé.
Décomposition en lots : les travaux font l'objet d'un lot unique.
Procédure de passation : procédure adaptée (article L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique).
Retrait du dossier et renseignements :
Les pièces du dossier de consultation sont disponibles sur la plateforme régionale d'administration électronique Mégalis : www.megalisbretagne.org
Critères d'attribution :
- valeur technique de l'offre, 30 %,
- prix des prestations, 70 %.
Date prévisionnelle d'exécution du marché : novembre et décembre 2025.
Date et heures limites de réception des offres : lundi 22 septembre 2025 à 17 h 00.
Date et envoi du présent avis à la publication : le 31 juillet 2025.

Vitré Communauté

Accord-cadre de travaux de déploiement de réseaux privés de fibre optique

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Vitré Communauté.
Numéro national d'identification : Siret : 200 039 022 00013.
Ville : Vitré cedex. Code postal : 35506.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Identifiant interne de la consultation : 25VC097.
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : service commande publique.
Adresse mail du contact : commande.publique@vitrecommaunate.org
Numéro de téléphone du contact : 02 99 74 52 61.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : voir modalités de présentation des candidatures à l'article 8 du règlement de la consultation.
Capacité technique et professionnelle - Conditions/moyens de preuve : les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limites de réception des plis : 19 septembre 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Identification du type d'acheteurs intervenant : communauté d'agglomération.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : accord-cadre de travaux de déploiement de réseaux privés de fibre optique.
Code CPV principal : 45231600-1.
Type de marché : travaux.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : fibre optique.
Lieu principal d'exécution du marché : territoire de Vitré Communauté.
Valeur estimée du besoin (en euros) : 360 000.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires :
Période initiale de 12 mois (nombre de reconduction fixé à 3).
Montant maximum de l'accord-cadre : 90 000 euros HT par période.

Santé

Le préjudice d'anxiété suppose une vraie exposition au risque

Le préjudice d'anxiété suppose une exposition significative à un risque. Toute exposition à un produit toxique durant une carrière ne suffit pas pour une indemnisation. C'est au juge de décider si le salarié a été exposé de manière significative et durable. En octobre 2021, la Cour de cassation a étendu la possibilité d'invoquer un préjudice d'anxiété à toutes les expositions toxiques ou nocives. Des troubles psychologiques liés au risque doivent aussi être prouvés. (Cass. Soc, 4.9.2024, R 22-20.917)

Commune de **Montreuil-sous-Pérouse**

Construction d'un centre technique municipal

PROCÉDURE ADAPTÉE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : mairie de Montreuil-sous-Pérouse, 35500 Montreuil-sous-Pérouse.
Type de Numéro national d'identification : SIRET 21350194300129
Groupement d'acheteurs : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : https://marches.megalis.bretagne.bzh/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=210664&orgAcronyme=ml5j
Identifiant interne de la consultation : 2025_07_01
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Sandra Dumoulin.
Adresse mail du contact : comptabilite@montreuilsouspercouse.fr
N° téléphone du contact : +33 2 99 75 14 07.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée > 90 k euros HT.
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 30 septembre 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes :
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : construction d'un centre technique municipal.
Code CPV Principal : 45000000
Type de marché : marché.
Description succincte du marché : construction d'un centre technique pour la commune de Montreuil-sous-Pérouse.
Lieu principal d'exécution du marché : 35.
Durée du marché : 10 mois.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : oui.
Description du lot 01 : gros-oeuvre
CPV du lot 01 : 45232220
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %,
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %.
Description du lot 02 : charpente bois
CPV du lot 02 : 45261100
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %,
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %.
Description du lot 03 : couverture, bardage.
CPV du lot 03 : 45260000
Critères d'attributions :
- C1 Valeur technique : 40 %,
- C2 Prix des prestations : devis quantitatif : 60 %.
- Type de marché réservé :
Description du lot 04 : portes sectionnelles
CPV du lot 04 : 45421000
Critères d'attributions :
- C1 Valeur technique : 40 %
- C2 Prix des prestations : devis quantitatif : 60 %
Description du lot 05 : menuiseries extérieures.
CPV du lot 05 : 45421000
Critères d'attributions :
- C1 Valeur technique : 40 %
- C2 Prix des prestations : devis quantitatif : 60 %
Description du lot 06 : menuiseries intérieures.
CPV du lot 06 : 45421000
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %,
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %.
Description du lot 07 : plâterie, isolation.
CPV du lot 07 : 45421141
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %
Description du lot 08 : électricité, chauffage, ventilation.
CPV du lot 08 : 45232141
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %
Description du lot 09 : plomberie, sanitaire.
CPV du lot 09 : 45330000
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %,
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %.
Description du lot 10 : revêtement de sols.
CPV du lot 10 : 45432100
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %,
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %.
Description du lot 11 : peinture.
CPV du lot 11 : 45442100
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %,
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %.
Description du lot 12 : plafonds suspendus.
CPV du lot 12 : 45421146
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %,
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %.
Description du lot 13 : serrurerie.
CPV du lot 13 : 45421000
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %,
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %.
Description du lot 14 : VRD espaces verts.
CPV du lot 14 : 45112710
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %
Description du lot 15 : clôtures portails.
CPV du lot 15 : 45340000
Critères d'attributions :
- C1 valeur technique : 40 %
- C2 prix des prestations : devis quantitatif : 60 %
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.

Avis d'attribution
marchés publics et privés

Région BRETAGNE — SemBreizh

OP 197L9P, terminal ferry du Naye, Saint-Malo, modernisation du site

AVIS D'ATTRIBUTION

Marchés de travaux

1. Maître d'ouvrage : Conseil Régional de Bretagne, Direction de l'immobilier et de la logistique, 283, avenue du Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7.
Mandataire : SemBreizh, 318, rue de Fougères, 35708 Rennes. Tél. 02 99 12 72 27.
2. Mode de passation choisi : la procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 2° du Code de la commande publique.
Objet des marchés :
Lieu d'exécution : terminal ferry du Naye, chaussée Tabarly, 35400 Saint-Malo.
Nature des travaux : modernisation du site.
3. Attribution :
Lot n°, désignation, titulaire, marché base euros HT, code postal ville, date notification :
Lot 04 : serrurerie, Renouard SAS, 875 000 euros, 22600 Loudéac, 25 juillet 2025.
Lot 13 : containers, Capsa Container, 646 206,96 euros, 69330 Jonage, 30 juillet 2025.
Les pièces du marché sont consultables sur demande écrite en vue d'un rendez-vous à l'adresse suivante : SemBreizh, 318, rue de Fougères, 35708 Rennes. Cette consultation sera organisée dans le respect des secrets protégés par la loi.
4. Date d'envoi à la publication : le 31 juillet 2025.

Avis administratifs

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

Modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le conseil communautaire de Liffré-Cormier a délibéré le 1er juillet 2025 sur les conditions de la mise à disposition du public.
Les objectifs poursuivis par la modification simplifiée n° 1 sont :
- d'autoriser la sous-destination «entrepôts» en zone 1AUE ;
- de modifier divers éléments du règlement écrit du PLU (couverture des stationnements vélo, nombre de places de stationnement en zone urbaine, hauteur des extensions et annexes de bâtiments existants, hauteur maximale des clôtures).
La mise à disposition du public se fera à compter du 18 août 2025 à 9 h 00 au 17 septembre 2025 à 17 h 30 soit durant 32 jours consécutifs.
Les modalités de mise à disposition proposées sont les suivantes :
- les pièces du dossier, ainsi qu'un registre, et le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, seront mis à disposition à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier aux jours et heures d'ouvertures (lundi, mercredi, vendredi 9 h 00/12 h 00 puis 14 h 30/17 h 30, mardi et jeudi 9 h 00/12 h 00 et samedi 9 h 00/11 h 30) ;
- le dossier sera disponible en ligne sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté ;
- les contributions pourront être déposées dans le registre à disposition, ou par courriel à l'adresse suivante : ms1.saintaubinducormier@liffre-cormier.fr ;
ou adressées par écrit à l'adresse suivante : «mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, service urbanisme, place de la Mairie, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier».

Vie des sociétés

YCC
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 40 A, rue du Port-Blanc
35800 DINARD
848 771 523 RCS Saint-Malo

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'associée unique a décidé, en date du 31 juillet 2025, la dissolution anticipée de la société YCC et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.
Liquidateur : M. Pascal Commault, demeurant 1, avenue d'Aubert, 22570 Pléneuf-val-André.
Siège de liquidation : 1, avenue d'Aubert, 22570 Pléneuf-val-André.
Dépôt des actes et pièces au RCS de Saint-Malo.

Pour avis
Le Liquidateur.

CERFRANCE BROCÉLIANDE

ENTREPRISE AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DU FRESNE
Société civile en liquidation
Siège social : Le Fresne
35460 ST-OUEN-LA-ROUERIE
430 311 282 RCS Rennes

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique de l'EARL du Fresne ci-dessus nommée, a prononcé la clôture de la liquidation de ladite société, à compter du 1er juillet 2025 et donné quitus au liquidateur de son mandat.
Les comptes de la liquidation seront déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Pour insertion.

Vie pratique

La procédure de surendettement n'empêche pas l'expulsion

Ce n'est pas parce qu'un locataire a été déclaré en état de surendettement et a obtenu un effacement de ses dettes qu'il ne peut pas être expulsé pour non-paiement du loyer. C'est le cas lorsque l'obligation de quitter les lieux est devenue définitive avant que le dossier de surendettement ne soit accepté, a observé la Cour de cassation. Les juges ont donc donné tort à un locataire qui ne payait plus son loyer depuis des mois, faute d'en avoir les moyens, à cause de son surendettement.
La commission départementale de surendettement a accepté le dossier et décidé d'effacer toutes les dettes non-professionnelles, soulignait ce locataire, en déduisant que son expulsion n'avait plus de raison d'être puisqu'il n'avait plus de dette envers son propriétaire.
Mais pour les juges, ce raisonnement n'est pas le bon. Lorsque la commission a effacé les dettes, la résiliation était déjà acquise par le jeu de la « clause résolutoire » qui pré-voit selon la loi la rupture du contrat deux mois après un commandement de payer resté vain. L'effacement de la dette ne change rien et ne ressuscite pas le contrat an-nulé. Le locataire n'avait plus de dettes mais devait quitter les lieux.
(Cass. Civ 3, 6.7.2022, A 21-19.427)

Vie pratique

Les promesses de l'expropriant ne diminuent pas l'indemnisation qu'il doit

La Cour de cassation a donné raison à un agriculteur dont l'accès à certaines parcelles se trouvait supprimé par la confiscation d'une partie de son domaine pour la création d'une route à quatre voies.
Certes, plaidait le représentant de l'État, exproprianT, certaines parcelles ou reliquats de parcelles se trouvent désormais totalement enclavés à cause de la dépossession, mais l'État s'est engagé à rétablir les accès par des aménagements nouveaux et notamment par la construction d'un ouvrage de franchissement de la future route.
Il n'y a donc plus de problème, déduisait ce représentant de l'État, soutenu par le commissaire du gouvernement qui représente l'administration. Et le juge avait suivi ce raisonnement en n'accordant pas d'indemnité.
C'est une erreur, a au contraire rectifié la Cour de cassation, car un tel engagement pour le futur ne répare pas le préjudice causé au propriétaire. Ce préjudice est actuel, certain et constaté, du fait de l'expropriation et devait être indemnisé puisqu'il n'était pas réparé à l'heure où se prononçait le juge.
(Cass. Civ 3, 12.10.2022, K 21-21.506).

ouest france

Société « Ouest-France »
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

Rédaction de Paris :
91 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goazíou.
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goazíou, François Le Goazíou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 462 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média
Tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du mardi 5 août 2025 : 435 809

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

Annexe 2. Publication dans la presse (annonces légales La Chronique Républicaine)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, ***www.actulegales.fr.***

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX
www.medialex.fr
Mail : annonces.legales@medialex.fr
Tél. : 02 99 26 42 00
Adresse postale :
10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Avis administratifs

7417006401 - AA

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

Modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le conseil communautaire de Liffré-Cormier a délibéré le 1er juillet 2025 sur les conditions de la mise à disposition du public.

Les objectifs poursuivis par la modification simplifiée n° 1 sont :
- d'autoriser la sous-destination «entrepôts» en zone 1AUE ;
- de modifier divers éléments du règlement écrit du PLU (couverture des stationnements vélo, nombre de places de stationnement en zone urbaine, hauteur des extensions et annexes de bâtiments existants, hauteur maximale des clôtures).

La mise à disposition du public se fera à compter du 18 août 2025 à 9 h 00 au 17 septembre 2025 à 17 h 30 soit durant 32 jours consécutifs.

Les modalités de mise à disposition proposées sont les suivantes :
- les pièces du dossier, ainsi qu'un registre, et le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, seront mis à disposition à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, aux jours et heures d'ouvertures (lundi, mercredi, vendredi 9 h 00/12 h 00 puis 14 h 30/17 h 30, mardi et jeudi 9 h 00/12 h 00 et samedi 9 h 00/11 h 30) ;
- le dossier sera disponible en ligne sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté ;
- les contributions pourront être déposées dans le registre à disposition, ou par courriel à l'adresse suivante : ms1.saintaubinducormier@liffre-cormier.fr ; ou adressées par écrit à l'adresse suivante : «Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, Service Urbanisme, place de la Mairie, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier».

Vie des sociétés

7415210001 - VS

RENNAIS CHICKEN FOOD
SARL société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 37, rue de Lorient
35000 RENNES
908 388 440 RCS Rennes

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 15/01/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Mojahid DARMAL demeurant 16, boulevard Villebois Mareuil, 35400 St-Malo et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 31/12/2024.
La société sera radiée du RCS de Rennes.

Le Liquidateur.

7417381701 - VS

AVOXA SOCIÉTÉS D'AVOCATS

AARPI AVOXA RENNES
5, allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES

LES TROIS ILETS
SARL au capital social de 1 500 euros
Siège social :
1, rue du Capitaine Dreyfus à (35136) SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
RCS Rennes 813 974 581

DÉCISION DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 23 juillet 2025, l'assemblée des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.

Pour avis
La Gérance.

7417342101 - VS

CERFRANCE BROCÉLIANDE

DANION
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : La Boussetterie
35380 PAIMPONT
840 248 652 RCS Rennes

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibérations à effet du 01/07/2025, l'associé unique a décidé la transformation de la société en SAS désormais dénommée « DANION », sans création d'un être moral nouveau.
La dénomination de la société, le capital, le siège, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangées.
L'objet social a été modifié et devient :
- la propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous biens et droits immobiliers,
- l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables et notamment l'exploitation de panneaux photovoltaïques,
- la prise de participation minoritaire ou majoritaire dans toutes sociétés françaises ou étrangères, qu'elle qu'en soit la forme juridique ou l'objet.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
La SAS est dirigée par :
Président de la société : M. Stéphane DANION demeurant « La Boussetterie », 35380 Paimpont.

Pour avis,
La Gérance.

7417896301 - VS

AVOCATS PARTENAIRES

Cabinet d'Avocats
18, avenue Jean-Jaurès
BP 135
35408 SAINT-MALO CEDEX
Tél: 02 99 20 82 00
Fax: 02.99.56.33.83

BIP BIP TAXI
SARL
Capital social : 500 euros
Siège social : 44, rue de la Balue
35400 SAINT-MALO
RCS Saint-Malo 917 992 729

LOCATION GÉRANCE

Par acte sous sein privé en date du 31 juillet 2025, la société BIP BIP TAXI, représentée par son gérant, a mis en location gérance son autorisation de stationnement de taxi n° 2 délivrée par le maire de Dinard au profit de la société TAXI ERWANN, SARL au capital de 1 000 euros immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 988 231 916, dont le siège social est situé 21 T, La Rouxière, 22940 Pleslin-Trigavou, représentée par son gérant.
La présente location gérance prend effet le 1er août 2025 et se terminera le 7 octobre 2027.
Mention sera portée au RCS de Saint-Malo.

Saint Malo, le 1er août 2025.
Me Patrick LAYNAUD,
Avocat.

7414604801 - VS

Dénomination :
J2A2M
Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social :
12, Lieu-dit Le Clos Chèze
35190 MINIAC-SOUS-BÉCHEREL
879750628 RCS Rennes

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 30 novembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. Monsieur Emmanuel HERSANT, demeurant 12 Lieu-dit Le Clos Chèze 35190 Bécherel a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

7417910101 - VS

AD'EX Ouest
Expertise comptable, audit & conseil

37, rue du Bignon
35510 CESSON-SÉVIGNÉ
02 99 51 34 51

ENTREPRISE BRETONNE DE RÉSEAUX
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège social - Siège de la liquidation : Chancé
35310 MORDELLES
391 943 990 RCS Rennes

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 1er août 2025, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Daniel BERTHELOT, demeurant à Mordelles (35310), Chancé, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

7418067201 - VS

MODIFICATIONS ASSOCIÉS

Suivant acte unanime signé le 24 juillet 2025, les associés de la société SCI LE DOMAINE, SCI au capital de 130 000 euros, dont le siège social se situe 18, rue du Domaine, 35120 Hirel (RCS de Saint-Malo n° 534 931 258), ont pris acte :
- du décès de Mme Idaline LECHARPENTIER survenu le 03 janvier 2025,
- de la transmission de l'usufruit de ses 637 parts sociales à M. Jean LECHARPENTIER,
- de la transmission de la nue-propriété de ses 637 parts sociales en indivision à M. Kévin LECHARPENTIER et Mme Cindy LECHARPENTIER,
- de la cessation des fonctions de gérant de Mme Idaline LECHARPENTIER et de l'absence de remplacement de cette dernière, la société continuant d'être gérée par M. Jean LECHARPENTIER.

En conséquence, les associés ont décidé de modifier l'article 7 des statuts relatif au capital social.

Pour avis.

Petites annonces

Bonnes Affaires

AGRICULTURE

Vends plateau agricole marque GRUAU, 4 tonnes, bon état. Pneus neufs. Mise à prix 1400€. Particulier. Tél. 06.37.95.11.63.

Vends remorque 4T hydraulique avec ridelles 850€, 5RLX fil de clôture piquet dérouleur 8€, 15 portes bricolage 3€ l'unité. Particulier tél : 07 89 58 18 37.

Recherche roundballer 120x120 presse MD, tracteur, épandeur à fumier, Cover crop, semoir à maïs, charrue, moissonneuse-batteuse, herse hydraulique. Particulier tél. 07 63 10 20 41

Recherche tracteurs Universal UTB, Someca (du 400 au 640), Fiat (séries 80 et 90), autres marques (de 40 à 180 CV) même en panne, ou pour pièces sans carte grise, Presse et Round Baller à rouleaux. Tél particulier 06 07 49 58 72

Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse batteuse New Holland, type 8060, 8070 ou éventuellement 8080, peu importe l'état et la région, je me déplace, particulier, tél. 06 21 49 50 89.

ANIMAUX DE LA FERME

ACHETE chevaux, poneys, ânes, moutons, chèvres. Particulier, tél 06 83 37 74 89.

Achat brebis, bélier, chèvre et bouc. Particulier. Siret 32669055900017. Tél. 06.18.49.20.75.

ANIMAUX DOMESTIQUES

ACHÈTE
MEUBLES ANCIENS
(Table de Ferme, commode...)
BIBELOTS ANCIENS
(Vaisselle, pièces de monnaie...)
SUCCESSION - DÉBARRAS
PAIEMENT COMPTANT
ANTIQUITÉS - BROCANTE
Thierry DELAMARCHE
Fougères - Montours
Tél. 06 08 37 80 18

Vends 4 chiots Labrador, LOF, nés le 1/11/23, couleur sable, disponibles, avec certificat de cession, parents exempts de dysplasie, pucemère n° 250268743841665. Tél. 06 32 47 39 27. (Siret 493 412 357)

ANTIQUITÉS / BROCANTE

Achète tout modèle de carillon de marque ODO marqué dans le cadran avec 3 trous pour le remonter. Tél. 06.25.19.45.03.

COLLECTIONNEUR achète livres anciens, service de vaisselle ancien et moderne, livre ancien, faïence, porcelaine. Paiement immédiat. Tél : 06 26 26 73 06

COLLECTIONNEUR achète Baccarat (verre, objet…), Saint-Louis, service de verre cristal, ménagère ancienne et moderne. Paiement immédiat. Tél : 06 26 26 73 06

COLLECTIONNEUR achète pièce de monnaie or et argent, bijoux tous genre, or, argent, montres anciennes et modernes, sacs à main de luxe. Paiement immédiat. Tél : 06 26 26 73 06

La centrale des marchés
Par MEDIALEX
Trouvez gratuitement
le bon marché public près de chez vous !
lacentraledesmarches.com

CHRONIQUE RÉPUBLICAINE
Un média présent sur actu.fr
39, rue de Nantes
CS 30607
35306 FOUGÈRES Cedex
Tél. 02 99 99 12 15
Éditeur : Christian BOUZOLS

Société éditrice :
PUBLIHEBDOS SAS
Siège social :
261 rue de Châteaugiron
35051 RENNES CEDEX 9
SAS au capital de 34 000 000 €

Publicité locale, régionale et petites annonces :
HEBDOS COMMUNICATION
Tél. 02 99 99 34 41
e-mail : publicite@actu.fr
www.hebdoscom.com

Principal actionnaire :
SIPA (représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

Annonces légales :
MEDIALEX Tél. 02 99 26 42 00 www.medialex.fr

Président du directoire et directeur de publication :
Laurent GOUHIER

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département : Ille-et-Vilaine

Impression : IMPRAM
ZA de Kerbiquet – 22140 CAVAN

Prix : 1,90 €
Abonnement 1 an : 91,20 €

ISSN 0751-5901
Commission paritaire n° 0726 C 80165

PEFC Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur

ACPM OJD

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

Annexe 3. Avis de mise à disposition du public affiché au siège de Liffré-Cormier Communauté et de la Mairie

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

St Aubin du Cormier

AVIS DE MISE A DISPOSITION

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Conformément à la délibération n°2025-150 du conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté en date du 01 juillet 2025, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier sera mis à disposition du public du :

18 août 2025 à 9H00 au 17 septembre 2025 à 17h30
soit durant 32 jours consécutifs.

L'objectif poursuivi par la modification simplifiée n°1 est de modifier divers éléments du règlement écrit du PLU (implantation d'entrepôts en zone 1AUE, couverture des stationnements vélo, nombre de places de stationnement en zone urbaine, hauteur des extensions et annexes de bâtiments existants, hauteur maximale des clôtures).

Les pièces constituant le projet de modification simplifiée n°1 du PLU et les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, seront tenus disponibles durant toute la durée de la mise à disposition :
-sur support papier en mairie de Saint-Aubin-du-Cormier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30, les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00, le samedi de 9h00 à 11h30.
-sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté : www.liffre-cormier.fr dans la rubrique « Urbanisme, PLU et PLUi-H ».

Le public pourra consigner des observations jusqu'au 17 septembre 2025 à 17h30 :

- Sur le registre d'enquête susmentionné ;
- Par courrier électronique à l'adresse : ms1.saintaubinducormier@liffre-cormier.fr ;
- Par voie postale, à l'adresse suivante : « Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier – Service urbanisme – Place de la Mairie – 35140 Saint-Aubin-du-Cormier ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique seront consignées dans le registre d'enquête susmentionné.

Le dossier mis à disposition et le registre seront tenus à la disposition du public au siège de Liffré-Cormier Communauté, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public et cela pendant un an à compter de la date de clôture de la mise à disposition. Ils seront également consultables sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté à l'adresse suivante : www.liffre-cormier.fr dans la rubrique Urbanisme et PLUi-H.

Enfin, le conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté statuera au terme de la mise à disposition du public pour approuver la modification simplifiée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis et observations émises dans ce cadre.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

Annexe 4. Avis des personnes publiques associées

CHAMBRE D'AGRICULTURE
ILLE-ET-VILAINE

Service TERRITOIRES

Monsieur le Président
Liffré-Cormier Communauté
8, Le Carfour
35340 LA BOUEXIERE

Objet : PLU Saint-Aubin-du-Cormier – Modification simplifiée n°1
Dossier suivi par :
Annelyse Ferré-Pellé
02 23 48 26 60 / 06 85 59 36 21
annelyse.ferre@bretagne.chambagri.fr

Rennes, le 25 juillet 2025

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 4 juillet 2025, vous nous avez adressé le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier, en vue de recueillir l'avis de la Chambre d'agriculture.

Le projet vise à préciser et compléter certains articles du règlement littéral sans aucune conséquence sur l'activité agricole.

La Chambre d'agriculture émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président,
Loïc Guines

Adresse de correspondance :
Rue Maurice Le Lannou
CS 14226
35042 Rennes Cedex

02 23 48 23 23
bretagne.chambres-agriculture.fr

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

Rennes, le 18 septembre 2025

Monsieur le Président
Liffré-Cormier Communauté
8 le Carfour
35340 La Bouëxière

Objet : projet de modification simplifiée n°1 PLU de Saint-Aubin-du-Cormier
Ref : 2025.21_AC/PS

Monsieur le Président,

Le 4 juillet 2025, nous avons reçu pour avis le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Aubin-du-Cormier. La modification vise les objets suivants :

- Précisions du règlement :
  - Modification de la liste des destinations et sous-destinations autorisées en zone 1AUE : entrepôts (dans « autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires ») ;
  - Réduction du nombre de stationnement minimum par nouveau logement en zone UA ;
  - Précisions sur la hauteur maximale (zones UA) et les règles d'implantation des extensions de bâtiments existants (zones UZ et UE) ;
  - Changements concernant les hauteurs maximales des clôtures en zones U et AU et en zones A et N.

Suite à l'analyse du dossier, il apparaît qu'au regard du SCoT en vigueur, ce projet ne pose pas de problème de compatibilité particulière avec les orientations du document. C'est pourquoi nous émettons un avis favorable à ce projet de modification simplifiée.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Le Président

André CROCQ

Le Pays de Rennes
10, rue de la Sauvaie
35000 Rennes
Tél. 02 99 86 19 86
contact@paysderennes.fr
www.paysderennes.fr

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

Région BRETAGNE

ARRIVÉ LE : 04 AOUT 2025
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

ENT 2025_917

Direction de l'aménagement
Service aménagement, foncier et habitat
Personne chargée du dossier : Arnaud DEGOUYS,
Chargé de la planification régionale et du SRADDET
Tél. : 02 90 09 17 37
Courriel : arnaud.degouys@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances :
N° 411727/DIRAM/SAFH/AD

Monsieur Stéphane PIQUET
Président de Liffré-Cormier Communauté
8, le carfour
35340 LA BOUEXIERE

Rennes, le 29 JUIL. 2025

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Aubin-Du-Cormier

Monsieur le Président,

Je vous informe que la Région a bien réceptionné les éléments concernant votre dossier : Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Aubin-Du-Cormier le 03/07/2025 et je vous en remercie.

Le 14 février 2024, à l'issue de plusieurs mois de concertation, le Conseil Régional a adopté la première modification du SRADDET Bretagne, en intégrant les évolutions attendues par la loi en matière de déchets, d'énergie, d'installations logistiques, de stratégie aéroportuaire, de gestion du trait de côte, ainsi que de territorialisation de la trajectoire bretonne vers le Zéro Artificialisation Nette, prévue par la loi du 22 août 2021 *portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*.

Le SRADDET modifié, en application de la loi et en concertation, différencie les trajectoires de réduction de l'artificialisation en fonction des spécificités et des besoins des territoires, et identifie en hectares les seuils de consommation maximum, à l'échelle des SCOT bretons, pour la tranche 2021-2031. Il revient désormais aux SCOT, en tant que documents intégrateurs et projets de territoire, de différencier à leur tour les trajectoires de réduction vers les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou Intercommunaux (PLU-I) et documents en tenant lieu. Les SCOT devront intégrer ces modifications au plus tard le 22 février 2027, et les PLU-I le 22 février 2028.

Dans l'attente de cette seconde phase de territorialisation, nous vous invitons à anticiper et prendre en compte dès aujourd'hui dans votre document d'urbanisme le changement de modèle prévu par la loi et sa déclinaison régionale, notamment en procédant à des ouvertures à l'urbanisation raisonnées, et en prenant connaissance de l'enveloppe maximale correspondant au SCOT de votre territoire. Si cette prise en compte reste volontaire et non obligatoire jusqu'à modification des SCOT, elle doit garantir de ne pas mettre à mal les capacités de développement des territoires bretons d'ici 2031 : en effet, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le décompte légal a commencé depuis août 2021. Ainsi, toute consommation effective réalisée depuis cette date, et ce, même si elle était programmée antérieurement, vient désormais grever les enveloppes régionales, intercommunales et communales.

L'engagement des collectivités et établissements publics de Bretagne sera central pour atteindre les objectifs de la loi Climat et Résilience et du SRADDET, en garantissant l'accueil des populations et des activités, l'accessibilité au logement et aux ressources pour toutes et tous, dans une plus grande solidarité et une plus grande sobriété en matière d'artificialisation des sols. Afin de faciliter cette prise en compte anticipée et volontaire du SRADDET par les documents infra régionaux, le schéma régional est consultable sur www.bretagne.bzh/sraddet.

Comptant sur votre mobilisation dans la mise en œuvre de ce projet d'avenir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations très distinguées.

Pour le Président du Conseil régional,
La Cheffe du service aménagement,
foncier et habitat

Emmanuelle QUINIOU

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF

Centre National de la Propriété Forestière
Bretagne-Pays de la Loire

Liffré-Cormier Communauté
8 Le Carfour
35340 LA BOUEXIERE

Rennes, le 23 juillet 2025

Dossier suivi dans vos services par : Coline DAVID
N/Réf : NL/GP/2025-360

Objet : Avis CNPF sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU – commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courriel reçu en date du 3 juillet 2025, nous vous faisons part ci-dessous des observations techniques et de l'avis du Centre régional de la propriété forestière Bretagne – Pays de la Loire sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme cité en objet.

Concernant la légalité et la sécurité juridique

Règlement écrit

En page 18 du règlement écrit sont détaillés les coupes et abattages d'arbres qui sont dispensés de déclaration préalable au sein des Espaces Boisés Classés (EBC). Si les Plans Simples de Gestion (PSG) et les Règlements Type de Gestion (RTG) sont bien cités, il est nécessaire d'y ajouter le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) comme le précise le 3° de l'article R421-23-2 du Code de l'urbanisme.

Il est également indiqué en page 19 que « Les défrichements des terrains boisés non classés dans le présent document sont soumis à autorisation dans les cas prévus par le code forestier (notamment dans les massifs de plus de 2,5 ha) et quelle qu'en soit leur superficie ». **En Ille-et-Vilaine, l'arrêté préfectoral du 23 février 2003 interdit le défrichement de tout ou partie d'une entité boisée de plus d'un hectare sans autorisation.**

Concernant les conseils et recommandations

Le CRPF n'a aucune remarque particulière à formuler.

Compte tenu de ces éléments, le CRPF Bretagne – Pays de la Loire émet un **avis favorable** sur ce projet arrêté du PLU, **sous réserve de la prise en compte des remarques** ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur-Adjoint

N. LORIQUE

Centre National de la Propriété Forestière | Bretagne – Pays de la Loire

36 avenue de la Bouvardière - 44800 Saint-Herblain
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35
paysdeloire@cnpf.fr
https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/

101 A avenue Henri Fréville - 35200 Rennes
Tél : + 33 (0)2 99 30 00 30
bretagne@cnpf.fr

Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier SIRET 18009235500023 – APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 751 800 923 55

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

Outlook

Re: Annule et remplace : Consultation PPA sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Aubin-du-Cormier

À partir de Guillaume POUTHE <guillaume.pouthe@cnpf.fr>
Date Jeu 24/07/2025 09:51
À Coline DAVID <coline.david@liffre-cormier.fr>

Annule et remplace la remarque dans le mail précédent :

"Depuis le 30 mai 2025, l'ensemble des massifs forestiers d'un seul tenant de plus de 4 ha situés sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier sont classés à risques d'incendie au titre de l'article L132-1 du code forestier (arrêté du 20 mai 2025 modifiant l'arrêté du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L132-1 et L133-1 du code forestier - NOR : TECT2508129A).

En conséquence pour limiter la propagation du feu, des Obligations légales de débroussaillement (OLD), dont les modalités sont décrites par un arrêté préfectoral paru au recueil des actes administratifs le 13 juin 2025, s'appliquent sur ces massifs forestiers.

Pour mieux informer les particuliers des obligations de débroussaillement qui leur incombent, le législateur dans sa loi du 10 juillet 2023, précise à l'article L131-16-1 du code forestier que : « les périmètres des terrains concernés par des obligations de débroussaillement et de maintien en l'état débroussaillé résultant du présent titre sont indiqués sur un ou plusieurs documents graphiques et annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale »."
--

Guillaume POUTHE
Ingénieur forestier chargé de mission environnement Bretagne
Bretagne - Pays de la Loire

101A, avenue Henri Fréville
35200 - Rennes
Tél. : 06 65 40 82 60
www.cnpf.fr

logo Facebook logo LinkedIn logo YouTube logo Instagram

logo CNPF

De: "Guillaume POUTHE" <guillaume.pouthe@cnpf.fr>
À: "coline david" <coline.david@liffre-cormier.fr>
Envoyé: Jeudi 24 Juillet 2025 09:49:16
Objet: Re: Consultation PPA sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Aubin-du-Cormier

Bonjour,

En complément de l'avis rendu hier concernant le PLU de Saint6aubin-du-Cormier, je vous fait part d'une remarque que j'ai oublié d'intégrer concernant le risque incendie et les Obligations Légales de Débroussaillement :

"Depuis le 30 mai 2025, l'ensemble des massifs forestiers d'un seul tenant de plus de 4 ha situés sur la commune de Plumelec sont classés à risques d'incendie au titre de l'article

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_201-DE

L132-1 du code forestier (arrêté du 20 mai 2025 modifiant l'arrêté du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L132-1 et L133-1 du code forestier - NOR : TECT2508129A).

En conséquence pour limiter la propagation du feu, des Obligations légales de débroussaillement (OLD), dont les modalités sont décrites par un arrêté préfectoral paru au recueil des actes administratifs le 13 juin 2025, s'appliquent sur ces massifs forestiers.

Pour mieux informer les particuliers des obligations de débroussaillement qui leur incombent, le législateur dans sa loi du 10 juillet 2023, précise à l'article L131-16-1 du code forestier que : « les périmètres des terrains concernés par des obligations de débroussaillement et de maintien en l'état débroussaillé résultant du présent titre sont indiqués sur un ou plusieurs documents graphiques et annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale »."

Veuillez m'excuser pour la gêne occasionnée.

Cordialement
--

Guillaume POUTHE
Ingénieur forestier chargé de mission environnement Bretagne
Bretagne - Pays de la Loire

101A, avenue Henri Fréville
35200 - Rennes
Tél. : 06 65 40 82 60
www.cnpf.fr

logo Facebook logo LinkedIn logo YouTube logo Instagram

logo CNPF